



HONORAIRES DE L'AGENCE (à compter du 25/08/2021)

- Vente de tous biens Immobiliers anciens et terrains constructibles :

Prix de vente net vendeur :	Honoraires TTC :
Jusqu'à 20 000 €	Forfait de 3 000 €
De 20 000 € à 40 000 €	Forfait de 4 000 €
De 40 000 € à 60 000 €	Forfait de 5 000 €
De 60 000 € à 100 000 €	8 %
De 100 000 € à 200 000 €	7 %
De 200 000 € à 300 000 €	6 %
De 300 000 € à 400 000 €	5 %
Au-delà de 400 000 €	4 %

- Vente de tous fonds de commerce :

8 % TTC avec un minimum de 6 000 € TTC.

- Vente de terrains non constructibles, de loisirs, vergers, forêts ou autres :

25 % TTC avec un minimum de 3000 € TTC.

Honoraires à la charge de l'acquéreur dans toute la France sauf régions OCCITANIE et PROVENCE ALPES COTE D'AZUR, honoraires à la charge du vendeur.

- Vente de tous biens Immobiliers neufs :

6 % TTC à la charge du vendeur inclus dans le prix.

- Location :

12 % TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 700 € TTC à partager par moitié entre les parties.